



# Compte rendu Conseil Municipal de Mondrainville

*Jeudi 30 janvier 2020*

L'an deux mil vingt, le jeudi 30 janvier à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de MONDRAINVILLE, en séance publique, sous la présidence d'Edith GODIER, Maire de MONDRAINVILLE.

Membres présents : Mme Edith GODIER, MM Didier BERTHELOT, Patrick BUFFARD, adjoints, Delphine TROPRES, M Franck LEMERAY conseillers

Membres absents excusés : Mmes Marie-José BLEUX, Christelle LOUVEAU, M Sébastien LETELLIER

Le conseil municipal est composé de 8 membres en exercice, 5 sont présents

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance M Didier BERTHELOT

## **Demande de subventions au titre de l'Aménagement des Petites Communes Rurales (APCR) et au titre des Amendes de police Délibération N° 2020-001**

Dans le cadre de l'aménagement global de la rue Saint-Denis à Mondrainville, la communauté de communes « Vallées de l'Orne et de de l'Odon » va réaliser des travaux de réfection totale de la voirie (bande de roulement, trottoirs, bordures) inscrits au programme 2020.

Concomitamment, la commune de Mondrainville, sous maîtrise d'ouvrage déléguée, va réaliser :

- d'une part un réseau d'eau pluviale, aujourd'hui inexistant, dans la partie basse de la rue St Denis,
- d'autre part des travaux pour améliorer la sécurité des usagers de la voie, (création d'un plateau surélevé et des aménagements urbains - signalisation horizontale et verticale).

L'assistant à maîtrise d'ouvrage (ACEMO) a établi une estimation financière de la part communale, madame le maire présente ce devis qui se décline de la façon suivante :

Réseau eaux pluviales	49 244.50 € HT
Travaux de sécurité	27 710.70 € HT
<i>plateau surélevé</i>	<i>16 795,00 € HT</i>
<i>signalisation horizontale et verticale</i>	<i>10 915.70 € HT</i>

Au vu de cette estimation, madame le maire propose de solliciter :

- une aide auprès du Département au titre de l'aménagement des petites communes rurales pour la création du réseau eaux pluviales
- une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet susvisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel :
  - Réseau eau pluviale : 49 244.50 € HT
  - Travaux de sécurité : 27 710.07 € HT
- S'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2020 et à les inscrire au budget en section d'investissement.
- Autorise madame le maire à solliciter auprès du conseil départemental :
  - Au titre de l'aménagement des petites communes rurales (APCR), une subvention pour les travaux de réseau d'eau pluviale, cités ci-dessus.
  - Au titre de la répartition du produit des amendes de police une subvention pour les travaux de sécurité, cités ci-dessus.

Les travaux réalisés pour le compte de la commune étant sous maîtrise d'ouvrage déléguée, la commune ne gère pas le planning des travaux programmés par la communauté de communes « Vallées de l'Orne et de l'Odon », maître d'ouvrage. C'est pourquoi, le conseil municipal :

Sollicite une demande d'autorisation de commencement des travaux avant la notification des subventions demandées au conseil départemental, si toutefois les travaux devaient démarrer plus tôt.

**Recrutement d'un adjoint administratif en contrat de travail à temps non complet et à durée déterminée**  
**Délibération N° 2020\*02**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de remplacer la secrétaire de mairie qui fait valoir ses droits à la retraite avec une radiation des cadres, le 29 février 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise madame le maire à signer un contrat de travail à temps non complet pour une durée de 6 mois, pour le recrutement d'un adjoint administratif à compter du 1er février 2020 jusqu'au 31 juillet 2020, aux conditions suivantes :

- La durée hebdomadaire est de 19/35ème.
- La rémunération est basée sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs - Catégorie C : Echelle C1, échelon 5, IB : 356

L'ordre du jour étant épuisé, madame le maire lève la séance à 20h30